

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

**Domaines de compétence par
thème**

8.8 Environnement

**Contrat avec ALCOME pour la
collecte des mégots**

DATE DE CONVOCATION
14 mars 2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 29

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2025-03-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025
Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-03-16

L'an deux mil vingt cinq
le vingt mars à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –
M. ROGERET – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M PETIT – Mme
CREVON – M. BIGOT – Mme BOSQUIER – M. BULARD – Mme
FRIBOULET – Mme LECLERC

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à Mme DUDOUEU
Mme DELOBEL à M GESLIN Francis
Mme SEMIEM à M ROGERET
M. FRESSEL à Mme VANDEL
M. BRUNET à M GOMIS
M MIZABI à M SACHOT
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. LEMAIRE à Mme BARRIERE
Mme DUVAL à Mme CREVON
M JEANJEAN à Mme MEZRAR
M BRUNAUD à M BULARD

Mme Friboulet est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Taylor ROGERET, adjoint en charge du développement durable, de la transition écologique et du numérique.

Depuis décembre 2022, la commune de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a conventionné avec l'organisme ALCOME dans la lutte contre les mégots abandonnés dans l'espace public. Ce contrat permet à la commune de financer des outils tel que des cendriers afin de limiter l'impact de ces déchets sur l'environnement.

Après échanges avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et l'Association des Maires de France, un avenant au contrat-type entre ALCOME et les collectivités territoriales, destiné à préciser les modalités de mise en œuvre de l'article 4.1 du cahier des charges, a été élaboré. Cet avenant s'intègre dans le contrat-type déjà conclu. Il a été soumis à la concertation avec des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et communiqué aux services de l'Etat.

C'est dans ce cadre que l'avenant est conclu entre les parties.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le contrat-type avec ALCOME et d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

Vu

Le Code de l'environnement, notamment ses articles L.541- 3, L.541-10 et suivants, R.541-102 et R.541-104 ;

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2212-2 relatif au pouvoir de police du maire sur la salubrité publique ;

Le Code de la santé publique, notamment son article R.3512-2 ;

L'arrêté du 5 février 2021 portant cahier des charges d'agrément des éco-organismes de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits du tabac ;

La délibération du conseil municipal approuvant le contrat-type initial en date du 17 mars 2022 ;

Le projet d'avenant de contrat-type avec ALCOME, joint à la présente délibération.

La labellisation de la commune air-climat-énergie 2 étoiles du programme territoire engagé transition écologique ;

Considérant

La nécessaire de lutter contre les mégots jetés illégalement dans l'espace public ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver l'avenant au contrat-type avec ALCOME ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20250320-2025-03-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

Publication : 02/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation